

Randonnée : Chemins Faisant et la Randallaz signent une pétition de la fédération adressée à la ministre des Sports

Les clubs de randonnée des différents secteurs du pays, comme Chemins Faisant de Choisy ou la Randallaz de La Balme-de-Sillingy souhaiteraient reprendre les randonnées en petits groupes et dans un rayon élargi de 20 km. Ils ont donc signé la pétition émanant de la Fédération française de la randonnée pédestre (FFRP) lancée à travers une lettre ouverte à Madame Roxana Maracineanu, ministre chargée des Sports.

Aujourd'hui, le monde de la randonnée et du sport en pleine nature est à l'arrêt. Mais force est de constater, qu'ici ou là, des sportifs professionnels bénéficieraient de dérogations pour parcourir la campagne ; tout com-



Le club Chemins Faisant voudrait reprendre son activité par groupe de 10 personnes pour des randonnées dans un rayon de 20 km. Archives photo Le DL/C.L.

me les chasseurs autorisés à éloigner les sangliers.

Sauf que les clubs de randonnée ne peuvent plus poursuivre leurs activités de plein air, mê-

me dans le cadre associatif, et ne peuvent plus poursuivre l'entretien des chemins, ni conserver les liens sociaux et la convivialité qui sont tout aussi nécessaires

à la bonne santé que le masque et les gestes barrières.

La fédération précise que "dans les clubs, les dirigeants, les animateurs sont des person-

nes responsables et depuis la fin du premier confinement, les 3 400 clubs de la Fédération française de la randonnée, mais également d'autres fédérations affinitaires, ont été particulièrement attentifs à ce que les préconisations des services du ministère soient respectées. À savoir aussi, que les clubs ne relèvent guère de cas de Covid 19 parmi leurs membres. Les clubs, dans le cadre exclusif de leurs activités de sortie, encadrées en respectant les prescriptions concertées en juin dernier, de reprendre les activités de pleine nature, randonnée, marche nordique, longe côte, en proximité par groupe de 10."

C.L.

E-mail

gerard.cadoux74@free.fr

Message

Bonjour, Je sollicite un rectificatif à l'article qui présentait La Randallaz comme signataire d'une pétition concernant la reprise de la randonnée pédestre. Jamais la Randallaz n'a eu connaissance de cette pétition, et jamais le club n'utilisera comme argument les autorisations d'autres activités, pour essayer d'obtenir une quelconque dérogation. Nous avons le sens de l'intérêt général, nous respectons les recommandations sur la limitation des contacts, et nous ne voulons en aucun cas prendre le risque de propager la Covid pour satisfaire égoïstement la pratique de notre activité. Votre article met en cause notre éthique, et c'est à ce titre que je demande réparation. Cordialement Gérard Cadoux Président de La Randallaz

Motif

Article paru le 12/11 avec La Randallaz en titre.